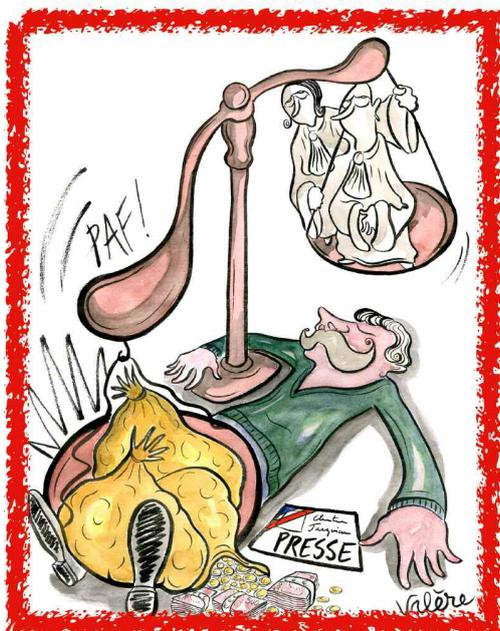


Le 19 octobre prochain se déroulera au Palais de justice de Paris un procès en appel mettant en cause la liberté d'informer

Procès en appel de Christian Jacquiau dans "l'affaire Max Havelaar" : le mercredi 19 octobre, à 13h30



Dans son livre *Les coulisses du commerce équitable* (2006), Christian Jacquiau se montre très critique à l'égard de l'association Max Havelaar. Celle-ci ne l'a pas poursuivi, car ses critiques y sont toutes fondées sur des faits documentés et incontestables, mais elle l'a poursuivi - et il fut condamné ! - pour des propos publiés dans un article paru dans *L'Echo des savanes* en 2008, des propos complètement déformés et falsifiés écrits par un auteur qui se qualifie lui-même d'imposteur professionnel. Christian Jacquiau a naturellement fait appel du jugement qui l'a condamné.

L'histoire est racontée dans le détail sur son site : www.christian-jacquiau.fr.

Cette affaire se déroule dans un contexte général inquiétant. Ces dernières années, plusieurs journalistes ont été poursuivis suite à leurs travaux d'investigation : l'emblématique affaire Clearstream soulevée par Denis Robert, l'interrogatoire par la DST puis la mise en examen pour « compromission du secret de la défense » de Guillaume Dasquié, la mise en examen de Jean-Michel Gouin pour « recel de violation du secret de l'instruction », le procès de Leclerc contre

Bertrand Gobin, celui de Casino contre François Ruffin (du mensuel Fakir) ou encore la cascade de procès pour Mediapart suite à leurs révélations sur les affaires Caisse d'Epargne et Woerth-Bettencourt.

A chaque fois, les accusateurs n'apportent aucun contre-argument se contentant d'attaquer en justice. Cette procédure n'est autre qu'une méthode d'intimidation envers les journalistes un peu trop curieux. Ils se retrouvent en plus à devoir engager des frais considérables pour justifier leur travail. C'est la méthode qu'a choisi Max Havelaar France à l'encontre de Christian Jacquiau.

Le « Comité de soutien à Christian Jacquiau » s'est créé fin 2010 dans un élan de révolte suscité par sa condamnation en diffamation. Une pétition a été lancée (www.soutien-christianjacquiau.fr) pour demander à Max Havelaar France d'abandonner ses poursuites. Elle est signée à ce jour par plus de 3500 personnes. Il a été également proposé aux signataires d'apporter un soutien financier pour aider Christian Jacquiau à couvrir les dépenses juridiques, considérables, qu'il a dû engager pour se défendre. Le soutien moral et financier obtenu a été très important et particulièrement précieux. Il a pu constater à quel point il est entouré et soutenu dans le combat qu'il mène pour le droit à la critique, pour le droit d'informer, et contre la censure des puissants et du pouvoir de l'argent.

Le Comité de soutien à Christian Jacquiau

L'audience de plaidoirie se tiendra le 19 octobre prochain à 13h30 devant la Cour d'Appel de Paris ([voir plan 1](#)), Pôle 2 - chambre 7 ([voir plan 2](#)), sise 10 boulevard du Palais, dans l'île de la Cité (métro Cité, Saint-Michel ou Châtelet).

Le « Comité de soutien à Christian Jacquiau » invite les journalistes et toute personne intéressée à venir assister au procès en appel. Merci de confirmer votre présence par e-mail, à comitedesoutien.ch.jacquiau@gmail.com.

Attention : pour accéder au Palais de Justice, il faut présenter une carte d'identité, se soumettre aux contrôles de sécurité et surtout... s'armer de patience, autrement dit arriver en avance. Il faut en effet compter au moins une demi-heure pour accéder à l'intérieur du Palais.

Plus que jamais, merci de relayer notre pétition sur www.soutien-christianjacquiau.fr et notre collecte de fonds qui se poursuit.